

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 9 février 2009

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce neuvième jour du mois de février deux mil neuf, à laquelle séance sont présents :

Mme Lise Lapointe, Conseillère  
M. Raynald Tremblay, Conseiller  
M. Ferdinand Charest, Conseiller  
M. Martin Tremblay, Conseiller  
M. Blaise Lessard, Conseiller  
M. Jean-François Maltais, Conseiller

Sont absents :

M. Jules Dufour, Conseiller  
M. Marc Harvey, Conseiller

Le poste de Conseiller au district numéro 8 est vacant;

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Daniel Lavoie, Directeur général, Madame Johanne G. Tremblay, Directrice générale adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion, Greffière.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire, Monsieur Jean-Luc Simard, il a été adopté ce qui suit :

Le président demande un moment de silence.

**1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION 36-02-09**

Caroline Dion, Greffière, procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2009;
- 3- Avis de motion :
  - 3.1 Avis de motion – Modifiant certaines dispositions du règlement numéro 761-02, sur le Plan d'implantation et d'Intégration Architecturale de la Ville de La Malbaie;
  - 3.2 Avis de motion – Modification du règlement numéro 757-02, sur le zonage;
  - 3.3 Avis de motion pour la présentation d'un règlement portant sur la création d'un programme de revitalisation accordant des crédits de

taxes dans le secteur du centre-ville;

3.4 Avis de motion pour la présentation d'un règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

4- Adoption des règlements :

4.1 Adoption du règlement numéro 893-09 autorisant un emprunt pour acquisition d'immobilisations prévues au programme triennal au montant de 380 000.00 \$;

5- Dérogation mineure :

6- Permis :

6.1 Permis recommandés par le CCU;

6.2 Demande de modification de zonage – Pavillons du Petit Manoir du Casino;

7- Décisions du Conseil :

7.1 Demande de modification du RCI Agricole de la MRC de Charlevoix-Est;

7.2 Résolution d'autorisation de participation financière au projet d'observatoire astronomique;

7.3 Résolution – Mandat d'autorisation à Roche Ltée – réfection Chemin de la Vallée;

7.4 Résolution d'engagement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

7.5 Résolution - Financement Profam pour l'achat de deux camions – Service de sécurité incendie; (Ajournement)

7.6 Résolution concernant le Chemin de Grand-Fonds (retiré);

7.7 Résolution – Vente de terrains résiduels;

7.8 Adoption de la politique en santé et sécurité au travail;

7.9 Demande de permis d'événements spéciaux – ministère des Transports – Ode à l'hiver;

7.10 Demande de policiers supplémentaires – Ode à l'hiver;

7.11 Entente avec le ministère des Transports – Location de l'abri à sel;

7.12 Radiation d'un avis d'hypothèque légale inscrit par la Ville;

7.13 Résolution suite aux annonces d'investissements par les gouvernements sur les voies publiques;

8- Adjudication de contrats :

9- Recommandations de paiements :

- 9.1 Eau potable 23 853.64 \$;
- 9.2 Mont Grand-Fonds 3 763.34 \$;
- 9.3 Bibliothèque 28 424.19 \$;
- 9.4 Garage municipal 911.60 \$;
- 9.5 Chemin de la Vallée 82 380.69 \$;

10- Chèques à ratifier pour le mois de janvier 2009 :

**Année 2008**

Fonds d'administration :	2 511.58 \$
Accès D :	51 694.14 \$
Règl. # 824 :	17.27 \$
Règl. # 825 :	94.98 \$
Règl. # 830 :	162.54 \$
Règl. # 870 :	405.85 \$
Règl. # 872 :	259.05 \$

TOTAL 55 145.41 \$

**Année 2009**

Fonds d'administration :	6 279.69 \$
Accès D :	121 156.42 \$
Règl. # 870 :	162.54 \$
Dépôt direct :	16 745.70 \$

TOTAL 144 344.35 \$

11- Comptes à payer pour le mois de janvier 2009 :

**Année 2008**

Fonds d'administration :	32 929.24 \$
Dépôt direct :	13.60 \$
Règlement # 870 :	4 380.81 \$
Règlement # 830 :	734.96 \$

TOTAL 38 058.61 \$

**Année 2009**

Fonds d'administration :	949 116.51 \$
Dépôt direct :	17 528.74 \$
Dépôt règl. # 844 :	9 989.44 \$

TOTAL 976 634.69 \$

12- Salaires du mois de janvier 2009 : 309 956.32 \$;

13- Divers :

- 14- Correspondance;
- 15- Période de questions;
- 16- Ajournement de la séance ;

**N.B. : Veuillez prendre note qu'il y aura une séance d'étude à 18 h 30.**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par la Greffière.

## **2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **2.1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2009 RÉSOLUTION 37-02-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à la majorité des conseillers, la Conseillère Lise Lapointe s'y opposant :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2009 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

## **3- AVIS DE MOTION**

### **3.1 – AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT No 761-02 SUR LE PIIA DE LA VILLE DE LA MALBAIE RÉSOLUTION 38-02-09**

Monsieur le Conseiller Raynald Tremblay, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 761-02 sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale de la Ville de La Malbaie, afin d'interdire la construction de résidences identiques sur une même rue et afin d'ajouter des critères et des objectifs spécifiques à la construction résidentielle dans les zones Ha-218 et Ha-219.

### **3.2 – AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE No 757-02 RÉSOLUTION 39-02-09**

Monsieur le Conseiller Jean-François Maltais, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, décrétant les nouvelles dispositions suivantes :

- Afin de permettre une salle multifonctionnelle dans la zone Hb-314;
- D'autoriser l'extraction dans la zone RU-217;
- Afin d'obliger les commerces au rez-de-chaussée à la hauteur de la rue Saint-Étienne dans les zones M-240, M-241 et M-245;
- Afin d'autoriser l'agriculture avec élevage dans la zone RU-726.

**3.3 - AVIS DE MOTION – POUR LA PRÉSENTATION D’UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LA CRÉATION D’UN PROGRAMME DE REVITALISATION ACCORDANT DES CRÉDITS DE TAXES DANS LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE;**  
**RÉSOLUTION 40-02-09**

Madame la Conseillère Lise Lapointe, donne avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance, un règlement portant sur la création d’un programme de revitalisation accordant des crédits de taxes à la rénovation dans le secteur du centre-ville.

**3.4 – AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D’UN RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS**  
**RÉSOLUTION 41-02-09**

Monsieur le Conseiller Ferdinand Charest, donne avis de motion qu’à une prochaine séance du Conseil municipal sera déposé, pour adoption, un règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés qui portera, entre autres, sur le bon ordre, la paix, le bien-être général de la population et les nuisances, sur les limites de vitesse, la circulation et le stationnement, sur l’eau potable, sur le commerce et sur les animaux et abrogeant tous les règlements portant sur le même sujet.

Copie conforme de cet avis de motion doit être transmise à Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est.

**4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

**4.1 – ADOPTION DU RÈGLEMENT No 893-09 – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR ACQUISITION D’IMMOBILISATIONS PRÉVUES AU PROGRAMME TRIENNAL AU MONTANT DE 380 000.00 \$;**  
**RÉSOLUTION 42-02-09**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de Règlement No 893-09 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU’avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par le Conseiller Jules Dufour à une séance antérieure de ce Conseil, le 19 janvier 2009, résolution No 04-01-09;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Termbly, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adopte le Règlement No 893-09 autorisant un emprunt pour l’acquisition d’immobilisations prévues au programme triennal de la Ville de La Malbaie au montant de 380 000.00 \$, tel qu’inscrit au règlement de la Ville de La Malbaie et inclus en annexe au présent procès-verbal.

**Déclaration de la greffière concernant l’objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du Règlement No 893-09**

Le Règlement No 893-09 a pour objet d'autoriser un emprunt pour l'acquisition d'immobilisations prévu au programme triennal de la Ville de La Malbaie au montant de 380 000.00 \$;

En plus des coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur, le remboursement de ce règlement d'emprunt se fera par la taxe foncière générale.

## **5 – DÉROGATIONS MINEURES**

### **6- PERMIS**

#### **6.1- PERMIS RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U.** **RÉSOLUTION 43-02-09**

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 2 février 2009 et plus particulièrement la résolution ci-dessous décrite:

<b><u>RÉSOLUTION NO</u></b>	<b><u>NOM</u></b>	<b><u>OBJET</u></b>	<b><u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u></b>
02-8-09	Bronzage du Sud Marie Lisa Morin	Installation d'une enseigne	Recommandé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le permis suivant soit accordé à: Bronzage du Sud – Madame Marie Lisa Morin.

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

#### **6.2 – DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE – PAVILLONS DU PETIT MANOIR DU CASINO** **RÉSOLUTION 44-02-09**

PRODUITE à ce Conseil, la demande de modification de zonage des Pavillons du Petit Manoir du Casino afin d'ajouter l'usage d'une salle de projection au pavillon B pour la zone Hb-314;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 2 février dernier, recommandait à ce Conseil de ne pas procéder à la modification du Règlement de zonage numéro 757-02 afin de permettre l'usage souhaité par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de ce dossier par le Conseil celui-ci ne souhaite pas donner suite à cette recommandation;

CONSIDÉRANT QUE cette modification de zonage sera soumise à la population qui aura l'opportunité d'assister à une séance de consultation et qui pourra s'opposer à cette demande le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le

Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte de procéder à la modification du Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, la procédure prévue à la Loi devra être suivie.

## **7- DÉCISIONS DU CONSEIL**

### **7.1 – DEMANDE DE MODIFICATION DU RCI AGRICOLE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST RÉSOLUTION 45-02-09**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ghislain Gagnon a présenté une demande à la Ville de La Malbaie pour qu'elle appuie son projet de développement de villégiature sur une partie du lot 675, du Cadastre de la Paroisse de La Malbaie, rang Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE le Tribunal Administratif du Québec (TAQ) a rendu une décision favorable au projet le 3 juin 1998;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est numéro 144-04-06, mise en vigueur en 2006, la décision du TAQ n'est pas reconnue;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gagnon a adressé une demande à la MRC de Charlevoix-Est pour faire reconnaître son droit reconnu par le TAQ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne sera pas susceptible d'augmenter les contraintes à la pratique de l'agriculture du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les environs du lac ne comportent aucun intérêt pour l'agriculture, car il s'agit d'un secteur boisé et marécageux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* permet à une municipalité régionale de comté de créer un îlot déstructuré de la zone agricole afin de déterminer dans quels cas et dans quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie demande à la MRC de Charlevoix-Est de voir à la possibilité d'amender le RCI relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est numéro 144-04-06 afin d'autoriser le développement de villégiature déjà reconnu par le Tribunal Administratif du Québec en juin 1998.

### **7.2 –RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET D'OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE RÉSOLUTION 46-02-09**

SUITE à l'exposé de Messieurs Jean-Michel Castonguay et Denis Thibeault du CECC du 19 janvier dernier concernant un projet pour souligner l'année mondiale d'astronomie, ces derniers ont demandé l'implication financière de la Ville dans la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le

Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise la participation de la Ville en offrant les services de main-d'œuvre pour un montant n'excédant pas 3 500.00 \$ et consent à mettre à la disposition du CECC un ou des terrains permettant l'implantation du système solaire à l'échelle et de l'observatoire astronomique;

QUE Monsieur Daniel Lavoie, Directeur général, soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir avec le CECC conformément aux engagements ci-devant mentionnés.

**7.3 – MANDAT D'AUTORISATION À ROCHE LTÉE – RÉFECTION CHEMIN  
DE LA VALLÉE  
RÉSOLUTION 47-02-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie mandate et autorise la firme d'ingénieurs Roche Ltée, Groupe-Conseil à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les demandes ayant pour objectif l'obtention de certificats d'autorisation pour la réalisation de toutes les phases des travaux proposés dans le cadre du projet de Réfection du Chemin de la Vallée;

**7.4 – RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES PARCS  
RÉSOLUTION 48-02-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie s'engage à remettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une fois que les travaux d'aqueduc et d'égout du projet de Réfection du Chemin de la Vallée seront terminés, une attestation signée par un ingénieur confirmant la conformité des travaux avec le certificat d'autorisation accordé.

Si les travaux sont réalisés en plus d'une phase, ce certificat sera émis pour chacun des certificats d'autorisation accordés.

**7.5 – RÉSOLUTION PROFAM POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONS–  
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Cet item est reporté à l'ajournement du 16 février 2009.

**7.6 RÉSOLUTION CONCERNANT LE CHEMIN DE GRAND-FONDS**

Ce point est retiré et reporté à une date ultérieure.

**7.7 – VENTE DE TERRAINS RÉSIDUELS**  
**RÉSOLUTION 49-02-09**

PRODUITES à ce Conseil, les offres d'achat suivantes :

- Monsieur Sylvain Lebeau et Madame France Simard en date du 9 décembre 2008, concernant l'achat des parcelles sept et huit ainsi que le lot 3 562 178;
- Monsieur Jean-Louis Tremblay en date du 4 décembre 2008, concernant l'achat de la parcelle six;
- Monsieur Roger Arpin et Madame Lisette Morin en date du 9 décembre 2008, concernant l'achat de la parcelle quatre;
- Monsieur Robert Gagnon en date du 2 décembre 2008, concernant l'achat de la parcelle trois;
- Monsieur Sébastien Harvey et Madame Caroline Tremblay en date du 7 janvier 2009, concernant l'achat des parcelles un et deux;

CONSIDÉRANT QUE ces parcelles doivent être subdivisées afin qu'un acte notarié soit signé;

CONSIDÉRANT QU'un problème au cadastre a été détecté et qu'il devra y avoir une correction avant que l'arpenteur-géomètre puisse procéder à la subdivision des lots, ce qui ne pourra être fait avant plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires désirent prendre possession et effectuer des travaux dès ce printemps;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre les parties pour leur permettre d'effectuer des travaux à certaines conditions et en conformité avec la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil signe l'entente et vende les parcelles de terrains suivantes :

- Monsieur Sylvain Lebeau et Madame France Simard, deux (2) parcelles de terrain et un (1) lot d'une superficie d'environ 1 150 mètres carrés au taux de 4,00 \$ du mètre carré pour un montant total de 4 600,00 \$, plus les frais d'arpentage de 600,00 \$, plus T.P.S. : 260,00 \$, plus T.V.Q. : 409,50 \$, formant un grand total de 5 869,50 \$, dont un acompte 1 174,00 \$ taxes incluses a être versé, étant les parcelles sept et huit et le lot 3 562 178 du cadastre du Québec au 405 boulevard Kane à La Malbaie;
- Monsieur Jean-Louis Tremblay, une (1) parcelle de terrain d'une superficie d'environ 619 mètres carrés au taux de 4,00 \$ du mètre carré pour un montant total de 2 476,00 \$, plus les frais d'arpentage de 600,00 \$, plus T.P.S. : 153,80 \$, plus T.V.Q. : 242,24 \$, formant un grand total de 3 472,04 \$, dont un acompte 695,00 \$ taxes incluses a être versé, étant la parcelle six au 415 boulevard Kane à La Malbaie;

- Monsieur Roger Arpin et Madame Lisette Morin, une (1) parcelle de terrain d'une superficie d'environ 619 mètres carrés au taux de 4,00 \$ du mètre carré pour un montant total de 2 476,00 \$, plus les frais d'arpentage de 600,00 \$, plus T.P.S. : 153,80 \$, plus T.V.Q. : 242,24 \$, formant un grand total de 3 472,04 \$, dont un acompte 695,00 \$ taxes incluses a être versé, étant la parcelle six au 435 boulevard Kane à La Malbaie;
- Monsieur Robert Gagnon, une (1) parcelle de terrain d'une superficie d'environ 922 mètres carrés au taux de 7,75 \$ du mètre carré pour un montant total de 7 145,50 \$, plus les frais d'arpentage de 600,00 \$, plus T.P.S. : 387,28 \$, plus T.V.Q. : 609,96 \$, formant un grand total de 8 742,73 \$, dont un acompte 1 748,00 \$ taxes incluses a être versé, étant la parcelle trois au 445 boulevard Kane à La Malbaie;
- Monsieur Sébastien Harvey et Madame Caroline Tremblay, deux (2) parcelles de terrain d'une superficie d'environ 506 mètres carrés au taux de 7,75 \$ du mètre carré pour un montant total de 3 921,50 \$, plus les frais d'arpentage de 450,00 \$, plus T.P.S. : 218,57 \$, plus T.V.Q. : 344,26 \$, formant un grand total de 4 934,33 \$, dont un acompte 987,00 \$ taxes incluses a être versé, étant les parcelles un et deux au 3 rue Jean Lefèvre à La Malbaie;

QUE le Maire et le Directeur général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, les ententes et les contrats notariés et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir desdits acheteurs.

## **7.8 – ADOPTION DE LA POLITIQUE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL** **RÉSOLUTION 50-02-09**

ATTENDU QUE ce conseil est sensible au respect des règles en matière de santé et sécurité au travail et souhaite prévenir les accidents de travail et maladies professionnelles;

ATTENDU QUE deux comités de santé et sécurité au travail ont été récemment créés pour les employés municipaux et les pompiers;

ATTENDU QUE ce conseil souhaite établir une véritable politique en matière de santé et sécurité au travail et souhaite doter les comités et les employés de tous les outils requis pour mieux prévenir les accidents de travail et maladies professionnelles;

ATTENDU QUE la ville de La Malbaie est membre d'une mutuelle en santé et sécurité au travail depuis un an et désire mettre de l'avant de façon plus concrète les recommandations de cette mutuelle;

ATTENDU QUE tous les conseillers ont reçu copie du projet de Politique en santé et sécurité au travail avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte la Politique en santé et sécurité au travail tel que déposée par la Greffière et responsable des ressources humaines et produite en annexe au présent procès-verbal.

**7.9 – DEMANDE DE PERMIS D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS – ODE À L'HIVER  
RÉSOLUTION 51-02-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie présente une demande de permis et autorise le Directeur général à signer ladite demande pour la tenue de l'événement Ode à l'hiver le 21 février prochain.

**7.10 – DEMANDE DE POLICIERS SUPPLÉMENTAIRES – ODE À L'HIVER  
RÉSOLUTION 52-02-09**

PROPOSÉ par la Conseillère Lise Lapointe, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie demande à la Sûreté du Québec six (6) policiers supplémentaires pour une période de 5 heures et trois (3) voitures de patrouilles à l'occasion de l'activité «Ode à l'hiver » qui se tiendra dans le secteur du Quai de Pointe-au-Pic et sur les terrains du Fairmont Le Manoir Richelieu et du Casino de Charlevoix le 21 février 2009.

**7.11 - ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS –  
LOCATION DE L'ABRI À SEL  
RÉSOLUTION 53-02-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie conclue une entente avec le ministère des Transports pour la location de leur abri à sel pour un coût annuel de 8 000.00 \$ renouvelable année après année et payable par la Ville en services et fournitures.

QUE le Maire et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Ville de La Malbaie.

**7.12 – RADIATION D'UN AVIS D'HYPOTHÈQUE LÉGALE INSCRIT PAR LA VILLE  
RÉSOLUTION 54-02-09**

ATTENDU QUE en date du 17 février 1999, la ville a inscrit un avis d'hypothèque légale contre l'immeuble sis anciennement au 214 rue du Quai pour non-paiement de taxes;

ATTENDU QUE les taxes dues ont dûment été payées et qu'actuellement il n'y a sur cet immeuble aucun paiement dû;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la ville reconnait avoir reçu toute somme due au terme de l'avis d'hypothèque légale, accorde quittance générale et finale et consent à la radiation de toute inscription résultant de l'avis;

QUE le Maire et/ou son remplaçant et le Directeur général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de La Malbaie.

**7.13 – RÉOLUTION SUITE AUX ANNONCES D'INVESTISSEMENTS PAR LE  
GOUVERNEMENT SUR LES VOIES PUBLIQUES**  
**RÉSOLUTION 55-02-09**

ATTENDU QUE les gouvernements fédéral et provincial ont récemment annoncé des investissements majeurs pour la réfection et la construction de voies publiques au Québec;

ATTENDU QUE l'état de la route 138 et sa configuration actuelle entre Baie-Saint-Paul et la Malbaie préoccupent le Conseil de la ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE ce tronçon connaît un achalandage considérable de véhicules lourds et est la seule voie possible vers la côte-nord;

ATTENDU QUE le Conseil estime que ce tronçon connaît un manque de fluidité de la circulation dans certaines sections qui, combiné à la présence massive de véhicules lourds, constituent un danger;

ATTENDU QUE de nombreuses demandes et démarches ont été réalisées au cours des dernières années concernant notamment les problèmes de circulation vécus à l'entrée du secteur de Sainte-Agnès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil fasse part de sa déception aux instances concernées du gouvernement provincial à l'effet qu'aucun investissement n'est été annoncé pour le tronçon de la route 138 de Baie-Saint-Paul à La Malbaie;

QUE ce Conseil transmette copie de cette résolution au conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est lui demandant de se pencher sur ce dossier, de faire pression et d'analyser l'opportunité d'adopter une résolution de même nature que celle-ci;

**8- ADJUDICATION DE CONTRATS**

**9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS**

**9.1 - EAU POTABLE**  
**RÉSOLUTION 56-02-09**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour l'eau potable, au montant de 23 853.64 \$ pour la période se terminant le 31 janvier 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 23 853.64 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

### **9.2 - MONT GRAND-FONDS** **RÉSOLUTION 57-02-09**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le projet de développement du Centre de ski Mont Grand-Fonds, au montant de 3 763.34 \$ pour la période se terminant le 31 janvier 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 3 763.34 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

### **9.3 - BIBLIOTHÈQUE** **RÉSOLUTION 58-02-09**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque, au montant de 28 424.19 \$ pour la période se terminant le 31 janvier 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 28 424.19 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

### **9.4 – GARAGE MUNICIPAL** **RÉSOLUTION 59-02-09**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction du garage municipal, au montant de 911.60 \$ pour la période se terminant le 31 janvier 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 911.60 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

**9.5 – CHEMIN DE LA VALLÉE**  
**RÉSOLUTION 60-02-09**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la réfection du Chemin de la Vallée, au montant de 82 380.69 \$ pour la période se terminant le 31 janvier 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 82 380.69 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

**10- CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE JANVIER 2009**  
**RÉSOLUTION 61-02-09**

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

En date du 31 janvier 2009 :

**Année 2008**

Fonds d'administration :	2 511.58 \$
Accès D :	51 694.14 \$
Règl. # 824 :	17.27 \$
Règl. # 825	94.98 \$
Règl. # 830 :	162.54 \$
Règl. # 870 :	405.85 \$
Règl. # 872 :	259.05 \$
<b>TOTAL</b>	<b>55 145.41 \$</b>

**Année 2009**

Fonds d'administration :	6 279.69 \$
Accès D :	121 156.42 \$
Règlement # 870 :	162.54 \$
Dépôt direct :	16 745.70 \$
<b>TOTAL</b>	<b>144 344.35 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

**11- COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2009**  
**RÉSOLUTION 62-02-09**

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois de janvier 2009, au montant de 38 058.61 \$ pour l'année 2008 et au montant de 976 634.69 \$ pour l'année 2009;

**Année 2008**

Fonds d'administration :	32 929.24 \$
Dépôt direct :	13.60 \$
Règlement # 870 :	4 380.81 \$
Règlement # 830 :	734.96 \$
TOTAL	<hr/> 38 058.61 \$

**Année 2009**

Fonds d'administration :	949 116.51 \$
Dépôt direct :	17 528.74 \$
Dépôt règl. # 844 :	9 989.44 \$
TOTAL	<hr/> 976 634.69 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à la majorité des conseillers, la Conseillère Lise Lapointe s'y opposant:

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2009 et autorise le Directeur général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant.

**12- SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2009 – 309 956.32 \$**  
**RÉSOLUTION 63-02-09**

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois de janvier 2009 au montant de 309 956.32 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de janvier 2009 au montant de 309 956.32 \$.

**13- DIVERS**

**14- CORRESPONDANCE**

## RÉSOLUTION 64-02-09

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

- 15 jan. 09- Des Dames Bénévoles Les Marguerites : Remerciements pour la contribution financière de la Ville de La Malbaie pour la Fête de Noël;
- 21 jan. 09- Du Domaine de la Seigneurie : Remerciements pour la participation financière de la Ville aux activités culturelles, artistiques et sociales du Domaine La Seigneurie.

## **15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 20 h 35 à 20 h 35, aucune question de la part des citoyens.

## **16- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE** **RÉSOLUTION 65-02-09**

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit ajournée le 16 février 2009 à 20 h.

---

Jean-Luc Simard, Maire

---

Caroline Dion, Greffière